

Arras, le 8 février 2018

Vigilance ORANGE Neige-Verglas

Météo France a placé le département du Pas-de-Calais en vigilance ORANGE Neige-Verglas, à partir du vendredi 9 février 2018, 6h, au samedi 10 février 2018, 6h.

- Pour le premier épisode neigeux qui interviendra de 6h à 12h, des chutes de neige de l'ordre de 3 à 5 cm sur l'ensemble du département et de 5 à 10 cm sur le secteur du Boulonnais sont attendues ;
- Une seconde perturbation « pluvio-neigeuse » est attendue entre 16h et 20h ;
- Une troisième perturbation neigeuse interviendra dans la nuit de vendredi à samedi (de 21h à 6h).

Au regard de ces conditions, il est vivement déconseillé aux usagers (véhicules légers et poids -lourds) d'utiliser leur véhicule.

Le conseil régional des Hauts-de-France a suspendu pour la journée du 9 février 2018, le trafic de transport scolaire et interurbain sur l'ensemble du département.

• Mesures concernant les poids-lourds :

- La circulation sur la RN42 sera interdite aux poids-lourds, le vendredi 9 février 2018, 5h ;
- 4 500 places de stockage pour les poids-lourds ont été identifiées dans cinq zones du département et seront activées en cas de besoin afin d'éviter la saturation du réseau routier du département ;
- Pour les poids-lourds, se dirigeant vers Paris, le grand contournement via Reims et Rouen est obligatoire à partir du vendredi 9 février 2018, 2h ;
- L'accès à la région l'Île-de-France sera interdit, le vendredi 9 février 2018, à partir de 5h pour les poids-lourds également.

Communiqué de presse



• Conseils de comportement :

- Privilégiez les transports en commun ;
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation sur le site de Bison Futé ;
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire ;
- Respectez les restrictions de circulation et déviations mises en place ;
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation ;
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux ;
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.